

**BUDGET ANNEXE
« PREVENTION ET GESTION DES
DECHETS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE**

EXERCICE 2025

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
2.2 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	8
4.1 Les recettes d'exploitation du budget supplémentaire	8
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget supplémentaire	9
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	10
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	10
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	12

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 5 décembre 2024 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +51 182 K€ en section de fonctionnement
- ✓ +60 038 K€ en section d'investissement.

En M€	BP 2025	Proposition BS 2025	Total après BS 2025
Section de fonctionnement	484,81	51,18	535,99
Section d'investissement	52,22	60,04	112,26

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 L’AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

A l’occasion du budget supplémentaire les résultats de l’exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture fonctionnement	Résultats de clôture d’investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l’investissement	Solde maintenu en section de fonctionnement
2024	2024	2024	2024	2025	2025
(A)	(B)	(C)	(B+C)	(D)	(A-D)
73 558 835,65 €	31 015 463,18 €	- €	31 015 463,18 €	31 015 463,18 €	42 543 372,47 €

L’année 2024 se clôture par un résultat libre d’affectation de 42 543,37 K€, cet excédent constaté en fonctionnement est consacré à la réalisation des opérations d’équipement (couverture du déficit d’investissement par les excédents de fonctionnement) permettant pour les années futures de dégager des marges de manœuvres et des moyens pour continuer d’investir dans la modernisation des équipements et de répondre aux enjeux de transition environnementale.

Le compte administratif 2024 propose d’affecter le solde de la section de fonctionnement 73 558,84 K€ de la manière suivante :

- 31 015,46 K€ à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d’investissement ;
- 42 543,37 K€ correspond au solde affecté en excédent de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement reporté, soit 42 543,37 K€ constitue une recette nouvelle permettant le financement des ajustements budgétaires.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2025, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Total 2025 après BS	Evolution BS 25/BP 25	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	476,43	484,44	492,89	8,45	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	450,85	458,28	466,27	7,99	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	25,58	26,16	26,62	0,46	2%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	5%	5%	5%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,03	0,00	0,00	0,00	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	4,97	4,09	22,75	18,66	456%
Résultat exceptionnel large	-4,94	-4,09	-22,75	-18,66	456%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	20,64	22,07	3,86	-18,20	-82%
Taux d'épargne de gestion	4%	5%	1%		
<i>Recettes réelles</i>	476,46	484,44	492,89	8,45	2%
<i>Dépenses réelles</i>	457,67	460,63	488,28	27,65	6%
Epargne brute (EBE)	18,79	23,81	4,61	-19,20	-81%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	4%	5%	1%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	20,35	5,75	6,40	0,65	11%
Epargne nette (ENE)	-1,56	18,05	-1,80	-19,85	-110%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0%	4%	0%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	69,16	55,41	55,41	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	3,7	2,3	12,0		

Le budget supplémentaire 2025 traduit la mise en œuvre de décisions relatives à la gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets » permettant d'absorber des dépenses supplémentaires, comme le montant actualisé de la refacturation des prestations mutualisées entre le budget principal et le budget annexe ainsi que le montant relatif aux provisions.

Dans ces conditions, à l'exception du taux d'épargne de gestion courante, lequel se maintient aux alentours de 5%, les autres soldes intermédiaires de gestion se contractent avec la prise en compte des provisions à hauteur de 19,65 M€ entraînant ainsi une progression plus rapide des dépenses que des recettes exceptionnelles. Le taux d'épargne de gestion passe ainsi de 5% à 1%.

L'épargne nette - obtenue après déduction du remboursement des emprunts – devient négative proche du niveau du budget voté 2024.

S'agissant de la capacité dynamique de désendettement, celle-ci augmente passant ainsi de 2,3 années au budget primitif à 12 années après le budget supplémentaire. Son évolution est essentiellement due à la constitution de provisions qui sont exceptionnelles en 2025. Dans ces conditions, elle doit être relativiser.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	55 413 K€	6 402 K€	1 442 K€	1 440 K€	50 451 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » est estimé à 50,45 M€ en baisse par rapport au montant prévu au budget primitif (55,41 M€) résultant de la réduction de l'emprunt d'équilibre de -23 M€. Cette réduction est permise par la reprise des résultats 2024.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés BP 2025	Variation des crédits de paiement BS 2025	Montant annuel des crédits de paiement total après BS	Taux d'avancement au 31/12/2025
Prévention, réduction à la source et réemploi	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI GESTION MDTURE 2020-26	6 418 K€	2 490 K€	1 745 K€	-800 K€	945 K€	54%
	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€	1 140 K€	150 K€	0	150 K€	26%
	SOUS-TOTAL	11 418 K€	3 630 K€	1 895 K€	-800 K€	1 095 K€	41%
Pré-collecte, collecte	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 117 K€	51 395 K€	8 735 K€	-653 K€	8 082 K€	58%
	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 970 K€	14 515 K€	10 599 K€	-438 K€	10 161 K€	24%
	SOUS-TOTAL	205 087 K€	65 910 K€	19 334 K€	-1 091 K€	18 243 K€	41%
Traitement, recyclage valorisation	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	52 951 K€	15 694 K€	6 850 K€	1 000 K€	7 850 K€	44%
	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	174 724 K€	16 461 K€	8 435 K€	-326 K€	8 109 K€	14%
	SOUS-TOTAL	227 676 K€	32 155 K€	15 285 K€	674 K€	15 959 K€	21%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	300 K€		112 K€	0	112 K€	37%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€		781 K€	429 K€	1 210 K€	24%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	32 000 K€		8 692 K€	2 275 K€	10 967 K€	34%
	SOUS-TOTAL	37 300 K€	0	9 585 K€	2 704 K€	12 289 K€	33%
	TOTAL GENERAL	481 481 K€	101 695 K€	46 098 K€	1 487 K€	47 586 K€	31%

Le stock d'Autorisations de Programme (AP) du budget annexe « prévention et gestion des déchets » s'élève à 481 481 K€, réparti en six programmes principaux.

Il est proposé une variation des crédits de paiements s'élevant à 1 487 k€ se décomposant de la manière suivante :

- -800 K€ pour le programme prévention, réduction à la source et réemploi ;
- -1 091 k€ pour le programme pré-collecte et collecte ;
- +674 K€ pour le traitement, recyclage et valorisation.

À cela s'ajoutent trois programmes transversaux : « Numérique », « Logistique » et « Parc automobile », qui complètent l'architecture des AP du budget annexe, pour un total d'ajustement de 2 704 K€.

Le taux d'avancement prévisionnel des AP devrait s'élever à 31% au 31 décembre 2025.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 25	Total après BS 2025	Evolution total après BS 2025 /BP 2025 %
Recettes réelles	476,46	484,44	8,45	492,89	2%
Recettes de gestion courante	476,43	484,44	8,45	492,89	2%
013 - Atténuations de charges	1,30	1,17	0,00	1,17	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	26,56	24,78	6,17	30,95	25%
73 - Impôts et taxes	431,62	443,86	0,00	443,86	0%
74 - Dotations et participations	14,24	11,05	1,22	12,27	11%
75 - Autres produits de gestion courante	2,71	3,57	1,06	4,64	30%
Autres recettes de fonctionnement	0,03	0,00	0,00	0,00	0%
Recettes d'ordre	0,37	0,37	0,19	0,56	50%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,37	0,37	0,19	0,56	50%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Total recettes de fonctionnement	476,83	484,81	8,64	493,45	2%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	40,02	0,00	42,54	42,54	100%
Total recettes de fonctionnement cumulées	516,85	484,81	51,18	535,99	11%

Hors reprise des résultats, les dépenses proposées au budget supplémentaire 2025 s'élèvent à 8,45 M€ et se résument ainsi :

- +6,17 M€ de crédits supplémentaires en recettes issues des produits des services, du domaine et ventes diverses composés de :
 - +2, M€ de crédits relatifs au produit de la redevance spéciale portant ainsi le montant de cette dernière à 21,5 M€ pour l'exercice 2025 (+6% par rapport au montant réalisé 2024) ;
 - +4,1 M€ de recettes liées aux conventions de mise à disposition pour les communes des exutoires de déchèteries et des caissons métropolitains (2024 et 2025) ;
- +1,22 M€ issus des dotations et des participations correspondant à :
 - +0,875 M€ de soutien en matière de responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment mise en place en 2024 ;
 - +0,287 M€ de recettes issues de l'Action life, programme de l'ADEME relatif à la prévention des déchets ;
- +1,06 M€ d'autres recettes de gestion courantes composée de :
 - +0,575 M€ liés aux pénalités appliquées à un prestataire ;
 - +0,426 M€ d'annulations de crédits liées aux tractions ferroviaires dans le cadre de l'exploitation des centres de transfert par la RTM.

Le résultat libre de toute affectation d'un montant de 42,54 M€ est maintenu en section de fonctionnement et constitue donc une recette nouvelle permettant le financement des besoins budgétaires.

Au total, les recettes de fonctionnement cumulées devraient s'établir à 535,99 M€, soit une augmentation de 11% par rapport au crédits votés au budget primitif.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 25	Total après BS 2025	Evolution total après BS 2025 /BP 2025 %
Dépenses réelles	457,67	460,63	27,65	488,28	6%
Dépenses de gestion courante	450,85	458,28	7,99	466,27	2%
011 - Charges à caractère général	317,28	314,54	-5,52	309,02	-2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	132,02	141,76	9,58	151,34	7%
65 - Autres charges de gestion courante	1,55	1,97	3,93	5,91	199%
Autres dépenses de fonctionnement	6,82	2,35	19,66	22,01	835%
66 - Charges financières	1,85	1,55	0,00	1,55	0%
67 - Charges exceptionnelles	0,72	0,80	0,01	0,81	1%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	4,25	0,00	19,65	19,65	100%
Dépenses d'ordre	23,99	23,99	3,13	27,12	13%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,99	23,99	3,13	27,12	13%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	481,66	484,62	30,78	515,41	6%
023 - Virement à la section d'investissement	35,19	0,18	20,40	20,58	100%
Total dépenses de fonctionnement	516,85	484,81	51,18	535,99	11%

Il est proposé une hausse des crédits de 27,65 M€, portant le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2025 à 488,28 M€, soit une hausse de 6% :

- +7,99 M€ au titre des dépenses de gestion courante :
 - -5,52 M€ de crédits relatifs aux charges à caractère général dont -3,37 M€ de crédits liés à la refacturation des prestations mutualisées¹ entre le budget principal et le budget annexe « prévention et gestion des déchets » dont la prévision est actualisée et l'imputation budgétaire ajustée (une partie du montant de la refacturation devant être imputée à partir de 2025 au chapitre 012 – charges de personnel) ;
 - +9,58 M€ de crédits relatifs aux charges de personnel liés à la refacturation des prestations mutualisées.
- +19,66 M€ de crédits au titre des dotations aux provisions, dépréciations constituées :
 - +0,292 M€ au titre des provisions pour le compte épargne temps, soit +10% par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2024 (2,53 M€) ;
 - +0,607 M€ de la provision relative aux heures supplémentaires mise en place dans le cadre d'une future certification des comptes ;
 - +13,159 M€ de provisions pour litiges résultant essentiellement du litige avec la SMA La Vautubière qui doit être provisionné sur le budget annexe.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet une augmentation de 20,40 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

¹ Les charges mutualisées de la Métropole : les services du Pôle Ressources humaines, les autres services de la Direction générale des services (Pôle finances, les directions de la communication, prospective et conseil de développement etc.) et la Direction générale décentralisée Appui et Services comprenant notamment les services du pôle numérique.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	BP 2025	BS 25	Total après BS 2025	Evolution total après BS 2025 /BP 2025 %
Dépenses réelles	64,03	51,85	2,26	54,11	4%
Dépenses d'équipement	43,68	46,10	1,61	47,71	3%
Total des opérations d'équipement	43,68	46,10	1,61	47,71	3%
Dépenses financières	20,35	5,75	0,65	6,40	11%
16 - Emprunts et dettes assimilées	20,35	5,75	0,65	6,40	11%
Dépenses d'ordre	11,84	0,37	26,89	27,26	100%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,37	0,37	0,19	0,56	50%
041 - Opérations patrimoniales	11,46	0,00	26,70	26,70	100%
Total dépenses d'investissement	75,87	52,22	29,15	81,37	56%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	15,74	0,00	31,02	31,02	100%
Total dépenses d'investissement cumulées	91,61	52,22	60,16	112,39	115%

En matière d'autorisation de programme (AP), des ajustements ont été proposés pour garantir la continuité des projets d'investissement de la Métropole. Ils conduisent à abonder les opérations d'investissement à hauteur de 1,61 M€, portant ainsi le programme des investissements à 47,71 M€.

Opérations équipement	Libellés de l'opération	Ajustements 25
131000100D	Acquisition d'un Centre transfert - Nord	+100 000
221000400D	Travaux collecte traitement des déchets	+449 000
241000200D	Acquisition matériel collecte pré collecte (achat de colonnes suite à la réalisation de l'état du parc vieillissant)	+200 000
241000300D	Travaux collecte pré collecte (travaux liés au remplacement du parc vieillissant des colonnes)	+547350
241001100D	Numérique - compétences déchets (développement supplémentaires de logiciel)	+429 100
241001200D	Gestion PARC Véhicules - Compétences déchets (bornes de recharges électriques-achats de véhicules)	+2 274 600
241000700D	Réhabilitation des Centres de transfert, stock -LA CRAU	+1 500 000
211000100D	Création Technocentres	-437 915
211000700D	Réhab centres transfert, stock LA CRAU (restitution de provisions pour travaux aux réseaux incendie)	-300 000
241000100D	Acquisition équipement et prévention (baisse de la demande des composteurs)	-800 000
241000400D	Travaux collecte traitement des déchets	-1 400 000
241000600D	Travaux réalisées sur les centre d'apport volontaire	-500 000
241000900D	Création de centres d'apport volontaire	-425 000
251000100D	Traitement des déchets organiques	-150 000

S'agissant des dépenses financières, il est proposé une augmentation de 0,650 M€ résultant de la régularisation d'une échéance de la RDT 13.

Des écritures d'ordre patrimoniales sont proposées en dépenses et en recettes d'investissement pour le même montant (26,7 M€) pour permettre la régularisation d'écritures patrimoniales.

Enfin, conformément à la règle de l'affectation du résultat, il est inscrit le résultat d'investissement reporté déficitaire de 31,02 M€ constaté au compte administratif 2024.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	BS 25	Total après BS 2025	Evolution total après BS 2025 /BP 2025 %
Recettes réelles	20,01	28,04	9,93	37,98	35%
Recettes d'équipement	1,18	26,21	-21,30	4,91	-81%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1,18	1,78	1,70	3,47	96%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	24,44	-23,00	1,44	-94%
Recettes financières	18,83	1,83	31,24	33,07	1705%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3,09	1,83	0,22	2,05	12%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	15,74	0,00	31,02	31,02	100%
Recettes d'ordre	35,46	23,99	29,83	53,82	124%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,99	23,99	3,13	27,12	13%
041 - Opérations patrimoniales	11,46	0,00	26,70	26,70	100%
Total recettes d'investissement hors virement	55,46	52,04	39,76	91,80	76%
021 - Virement de la section de fonctionnement	35,19	0,18	20,40	20,58	100%
Total recettes d'investissement	91,61	52,22	60,16	112,39	115%

Hors résultats reportés, il est proposé une restitution des crédits (-21,30 M€, en baisse de 81%) se déclinant principalement de la manière suivante :

- +1,7 M€ correspondant à des versements et des appels de subvention auprès de l'Etat et de l'ADEME pour les bio déchets ;
- -23 M€ de réduction de l'emprunt d'équilibre prévu initialement, portant celui-ci à un montant de 1,44 M€.

En application à la règle relative à l'affectation des résultats, il est inscrit un excédent de fonctionnement capitalisé de 31,02 M€.

De plus, il est constaté l'augmentation de 20,40 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.